

CONVOCATION

Assemblée Générale Extraordinaire de la VGA Saint-Maur*

Jeudi 6 mai 2021 à 19h En distanciel

ORDRE DU JOUR

- Approbation du projet d'apport partiel d'actif visant au transfert de l'activité de la section Handball à l'association STELLA ST MAUR HANDBALL**
- Questions Diverses***

Pour pouvoir voter, il faut :

- Etre membre de l'Association depuis plus de 6 mois
 Avoir 16 ans au jour de l'élection
 Etre à jour de cotisation
- *En application de l'article 18 des statuts de la VGA ST MAUR et en raison de l'absence de quorum lors de la première Assemblée Générale extraordinaire du 20/04/2021.
- ** DOSSIER REGLEMENTAIRE COMPRENANT LE PROTOCOLE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF SUR LE SITE INTERNET WWW.VGA-FR.ORG
- *** QUESTIONS DIVERSES : A DEPOSER AU SIEGE DE LA VGA POUR APPROBATION AVANT LE 30/04/2021 A 12H00, ou par mail à secretariat@vga-fr.org